

CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier 2022

- 1- Nouvelle estimation passerelle USSEL** : une augmentation du coût de la reconstruction de la passerelle est due au contexte sanitaire (augmentation des matériaux). De ce fait l'estimation est passée de 184 500 € à 211 430 €
- 2- Subvention Leader passerelle USSEL** : l'Europe a alloué une subvention de 26 166 €
- 3- Adhésion au service d'assistance mutualisée proposé par le SDEE de la Lozère auprès des communes pour le contrôle et le recouvrement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par les opérateurs de communications électroniques** : Orange n'a pas payé sa redevance depuis 2017. SDEE va s'occuper de contrôler le vérifier le paiement de la RODP
- 4- Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques** : pour 2017 : 1153,53 €, pour 2018 : 1 237,99 €, pour 2019 : 1 283,44 €, pour 2020 : 1 312,72 €
- 5- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications – Tarifs pour l'année 2021 et les suivantes** : pour 2021 : 1 301,18 €
- 6- Reste à réaliser 2021 – Budget Commune** : Adressage : 4 000 €, Centre Bourg : 20 000 €, camping : 30 000 € voirie : 42 383,83 €
- 7- Reste à réaliser 2021 – Budget Eau**: 43 196,99, camping 15 000 €
- 8- Ouverture par anticipation de Crédits Budgétaires pour la section d'investissement 2022 – Budget Commune**: 4 404,91 €
- 9- Mise à disposition d'une parcelle communale** : Ne comprenant pas les motivations de Monsieur SYLVAIN pour cette demande de location, le vote est reporté au prochain Conseil.